

Conseil municipal | Séance du 14 octobre 2021

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2021-10-14-13 | Affaires foncières - Transfert partiel de la Place Louis-Blériot

Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 8 octobre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 14 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel.

Etaient excusés :

Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Laëtitia Le Behec

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant :

- Que le projet porté par la commune au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain comprend notamment le réaménagement d'espaces publics,
- Que ce projet prévoit la construction par la ville d'une médiathèque s'effectuant en partie sur l'ancienne place Louis-Blériot, les espaces publics attenants et le surplus de la place seront quant à eux aménagés par la Métropole Rouen Normandie,
- Que, la Métropole Rouen Normandie exerçant depuis le 1^{er} janvier 2015 la compétence relative aux voiries publiques et que le conseil municipal ayant constaté comptablement le transfert de propriété de biens immobiliers et mobiliers y afférant mais pas le transfert de propriété, il convient de procéder ponctuellement au transfert effectif de certains biens,
- Qu'afin de poursuivre la régularisation des emprises impactées par la mise en œuvre de ce projet, il appartient à la Ville de procéder préalablement au transfert des emprises publiques correspondantes en vue de leur intégration au domaine public métropolitain,
- Que ce transfert pourra s'opérer moyennant un acte de transfert à titre gratuit à la Métropole Rouen Normandie,
- Que par ailleurs, la Ville conservera la propriété des emprises supplémentaires sur l'ancienne place Louis-Blériot conformément au plan annexé,
- Que les frais de géomètre afférant à ces opérations seront pris en charge par la Ville (division et document d'arpentage en cours), les frais d'acte en sus étant à la charge de la Métropole Rouen Normandie,

Décide :

- De consentir le transfert de la propriété à la Métropole Rouen Normandie des emprises publiques énoncées ci-avant,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la Majorité la délibération, par 32 votes pour, 2 votes contre.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 15/10/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20211014-lmc123859-DE-1-1

Affiché ou notifié le 19 octobre 2021